

**DÉCISION n°2017-268 du 27 JUIN 2017**  
**portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Greffes  
dérogatoires d'organes issus de donneurs VIH + » à l'Agence nationale de  
sécurité du médicament et des produits de santé**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu la décision DG n°2017-257 du 23 juin 2017 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Greffes dérogatoires d'organes issus de donneurs VIH + » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**DÉCIDE**

**Article 1er:** Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Greffes dérogatoires d'organes issus de donneurs VIH + » pour une durée d'un an à compter de la date de la présente décision :

Monsieur BARIN (Francis)  
Monsieur BASTIEN (Olivier)  
Monsieur FRANCO (Dominique)  
Madame MORAND-JOUBERT (Laurence)  
Monsieur VITTECOQ (Daniel)

**Article 2 :** La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **27 JUIN 2017**

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale adjointe